

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION N° 64

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : CL/JR/IT/CO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :
Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA – N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO – N.REFFAS - Y.ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT – A.NEZZARI - F.TRINCARETTO - J.Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL – C.DI POMPEO – S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) – André PIEGAY (à Corinne DEROO) – Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCILO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31, 32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 6: Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport»

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 3 en date du 18 avril 2014 portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales,

Vu la délibération n°205 en date du 20 janvier 2015 portant remplacement d'un Conseiller municipal, au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport»,

Vu le courrier des Elus du Collectif « Maubeuge pour tous » en date du 2 décembre 2014 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrits »,

Vu le courrier de Madame Christine SAVAUX en date du 29 février 2016, informant de sa démission du Conseil Municipal de Maubeuge,

Vu le courrier électronique de Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en date du 23 mars 2016 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrit »,

Considérant que Madame Christine SAVAUX, par délibération n° 5 en date du 18 avril 2014, avait été désignée membre de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Qu'ayant démissionné de son mandat de Conseiller Municipal le 29 février 2016, Madame SAVAUX ne siège plus au sein de ladite Commission.

Que, par ailleurs, Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL a décidé de quitter le groupe « Maubeuge Toujours » afin de siéger parmi les Elus « non-inscrits ».

Considérant en effet que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « *le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.*

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant que le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition des commissions.

Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge Toujours », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner Madame Fatiha FEKIH. en remplacement de Madame Christine SAVAUX au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

3 abstentions : Xavier DUBOIS – Louis-Armand DE BEJARRY – Maryse GABET (pouvoir à Monsieur DE BEJARRY).

- Désigne Madame Fatiha FEKIH, en remplacement de Madame Christine SAVAUX au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,




Arnaud DECAGNY